

# **SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE METROPOLE EXERCICE 2018 (DU 01/09/2018 AU 31/12/2018)**

## **CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON (CNTL)**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération n° MER 001-4234/18/CM du 28 juin 2018 et convention de Délégation de Service Public n°18/04, le Conseil de la Métropole a décidé de déléguer la gestion et l'animation d'une partie du Vieux-Port de Marseille au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ledit contrat de délégation de service public a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2018 (du 01/09/2018 au 31/12/2018) les principaux indicateurs relatifs à l'exploitation de cette délégation de service public.

A noter que pour leur premier exercice, (les quatre nouveaux délégataires (périmètres du Vieux-Port et de la Pointe-Rouge) ont eu la possibilité d'effectuer un premier exercice de 16 mois (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019) au lieu de 4 mois (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018). Seul le CNTL (DSP Périmètre 1 n'a pas opté pour cette possibilité).

### **I. CONTENU DU RAPPORT**

Le rapport remis par le délégataire contient des informations satisfaisantes qui permettent l'analyse de l'activité déléguée pendant les 4 derniers mois de l'année 2018. Cette période a essentiellement été marquée par la mise en place du nouveau contrat de DSP avec la signature des nouveaux contrats d'usagers et la récupération de toutes les pièces.

Une des spécificités de ce contrat est le changement de périmètre de la DSP 1 du Vieux-Port. Ce périmètre ne comprend plus le port de l'Anse de la Réserve qui est fait l'objet d'un contrat de DSP spécifique. Il s'agit de la DSP Anse de la Réserve sur le périmètre 4 du Vieux-Port.

### **II. COMPTE RENDU TECHNIQUE**

#### **1. Travaux d'investissement**

Aucun investissement n'a été fait pendant cette période.

Seule l'affectation à la DSP du voilier de l'école de voile a été réalisée au titre de la valeur nette comptable (52 K€).

Le délégataire précise que le renouvellement des équipements portuaires sera effectué par le biais d'une consultation sur l'exercice 2019.

Il est constitué contractuellement une provision pour renouvellement d'immobilisations non programmé de 5 K€ par an sur toute la durée du contrat.

Le CNTL a renouvelé le tracteur à chenille pour un montant de 13 K€.

#### **2. Travaux d'entretien**

Ce sont 59 K€ qui ont été comptabilisés sur la période au titre des contrats de maintenance et de contrôle des installations.

Des travaux d'électricité ont été faits pour un montant total de 15 K€.

### **III. COMPTE RENDU FINANCIER ET ACTIVITE**

#### **1. Tarifs et occupation du plan d'eau et terre-plein**

##### **1.1 Tarifs**

###### Poste à flot usager annuel :

Les tarifs spécifiques à la DSP 1 s'appliquent conformément au contrat signé :

###### Passage :

- Basse saison : 0,60 € HT/m<sup>2</sup>/jour,
- Haute saison : 0,85 € HT/m<sup>2</sup>/jour.

Poste à flot professionnel : 63 € HT/m<sup>2</sup>/an.

###### Terre-plein :

Associations - Surfaces bâties : 12,50 € HT/m<sup>2</sup>/an et non bâties occupées par les clubs présents sur le périmètre : 9 € HT/m<sup>2</sup>/an.

Activités commerciales - surfaces de terre-plein bâties : 24,50 € HT/m<sup>2</sup>/ - non bâties : 17,60 € HT/m<sup>2</sup>/an ou 17,18 € HT/m<sup>2</sup>/an.

###### Frais de dossier

Pour les usagers ayant des bateaux:

- d'une longueur inférieure à 7 m, le tarif est de 287,50 € HT/bateau
- d'une longueur supérieure à 7 m, le tarif est de 575 € HT/bateau

Ces tarifs sont appliqués :

- aux usagers, déjà titulaires d'un poste à flot sur le plan d'eau et, qui effectuent le remplacement de leur bateau
- aux « passagers longue durée » (cf explications, paragraphe 1.2, « passagers longue durée »).

##### **1.2 Etat des occupations**

###### Nombre de bateaux/postes à flot

Au total, il existe sur le périmètre 715 postes à flot et 12 postes à terre :

- 705 postes à flot font l'objet d'un contrat annuel d'occupation
- 8 postes à flot dédiés au passager en escale
- 2 postes de servitude
- 12 postes à terre occupés par des bateaux

###### Changement de bateaux à flot

Le délégataire déclare 32 changements de bateaux soit 4,3 % du parc de bateaux, contre 23 changements en 2017. Ce qui reste bien en dessous 41 changements de bateaux de 2016 (soit 4,2% du parc de bateaux).

###### Passagers longue durée : à terre et à flot

Au 31 décembre 2018, le périmètre a accueilli 45 usagers en qualité de passagers de longue durée. Parmi les passagers longue durée enregistrés au 31/08/2018, un seul occupe un poste à terre en tant que passager longue durée.

###### Liste d'attente

Depuis 2014, la liste d'attente intègre des passagers longue durée. Cette liste comporte 45 postulants.

### Attributions de postes à flot

Au 31/12/2018, en application du contrat, la candidature de ces usagers pour l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot est soumise à une commission d'attribution organisée par le délégataire.

### Passage

Le « nombre de nuitées » est utilisé comme indicateur pour mesurer le « passage de courte durée » (les escales).

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 le nombre de nuitées a été de 2 001. Soit un total pour l'exercice 2018 de 8 701 nuitées (le périmètre a diminué au 1<sup>er</sup> septembre 2018).

### Occupation de terre-plein

Le CNTL accueille sur le périmètre de terre-plein délégué des associations (Club CNTL, Scouts d'Europe, Rageurs Catalans) et un GIE regroupant des plongeurs.

## **2. Manifestations et activités nautiques**

### **2.1. Manifestations**

Le délégataire, par l'entremise des clubs présents sur son périmètre (CNTL, Rageurs Catalans) a organisé et accueilli un nombre relativement important et constant d'événements sportifs et culturels qui témoignent du dynamisme du Club :

- 4 manifestations ont été organisées par le CNTL délégataire et le Club,
- 2 conférences (Le projet Delphinorove et la grotte Coquer).

### **2.2. Activités nautiques sportives et professionnelles**

Le CNTL a développé un pôle course composé de 13 bateaux de régates. Ces bateaux ont l'obligation de participer à des régates. Ces usagers ont un statut spécifique et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ils s'acquittent du tarif de 0,30 €/m<sup>2</sup>/jour pour une occupation d'une période fixe de 11 mois.

Auparavant, ces usagers payaient le tarif passage de courte durée et le délégataire leur octroyait une dotation, afin que la redevance se rapproche de celle d'un usager individuel sous contrat annuel.

Le périmètre compte également 10 emplacements occupés par les bateaux des associations du périmètre (notamment les scouts) et 2 postes à flot sont occupés par les bateaux de l'école de voile du CNTL.

Conformément au contrat, le CNTL accueille des professionnels, 24 en 2018 et 58 postes à flot leur sont attribués sur une panne. Leurs activités sont essentiellement dédiées à la vente et à la location. De plus, 9 bateaux occupent un plan consenti au GIE Coté Mer, leurs activités sont dédiées à la plongée et aux bateaux de promenade.

## **3. Economie de la délégation**

### **3.1 Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat**

#### **3.1.1 Produits**

Les produits de la délégation au 31/12/2018 (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 556 K€ HT.

- *Formation du chiffre d'affaires*

Au 31/12/2018, le chiffre d'affaires est de 555 K€.

Principaux postes de recettes (en % sur le total du chiffre d'affaires) :

- Redevances de poste à flot occupés par les usagers : 2 % du chiffre d'affaires
- Redevances de poste à flot occupés par les professionnels : 30 %
- Redevances passager longue durée : 25 %
- Redevance d'occupation terre-pleins : 3 %
- Redevances des passagers en escale : 12 %
- Redevance liée à la surveillance des postes à flot : 13 %
- Redevances de poste à flot occupés par le pôle course : 7 %
- Autres postes de recettes (tirages à terre, poste à terre, frais de dossier) : 3 %

Cette répartition des recettes sur quatre mois d'activité n'est pas du tout représentative de la structure du chiffre d'affaires de cette DSP. Il faut préciser que son périmètre a été modifié, qu'elle intègre des tarifs différents et des nouveaux produits (Ecole de voile et régates). L'évolution et la structure de son CA devront être analysés sur plusieurs exercices.

- *Les autres produits*

Aucun.

- *Les produits exceptionnels*

Ils représentent 1 K€ et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat.

### 3.1.2 Charges

Au 31/12/2018, les charges d'exploitation de la délégation représentent 556 K€.

Principaux postes de charges (en % sur le total des charges d'exploitation) au 31 août 2018 :

- Redevance versée au délégant : 0 %
- Charges de personnel : 24 %
- Services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication) : 23 %
- Service de gardiennage : 6 %
- Charges d'entretien des installations portuaires : 8 %
- Fluides et assurance : 7 %
- Autres charges de gestion courante : 32 % (180 K€ correspondants aux licences moteurs).

En fin d'année une opération d'inventaire « facture non parvenue » a été provisionnée pour l'ensemble des redevances dues au profit du délégant (220 K€). Le contrat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 prévoit une redevance fixe d'un montant de 540 K€ par an indexé selon l'évolution de l'indice ICHTE. Pour la première année et la dernière année de la délégation, son montant est calculé au prorata temporis.

### 3.1.3 Résultat de l'exercice

Pour le premier exercice du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par le CNTL est de 399 €.

Ces quatre premiers mois d'activité avaient pour objectif de mettre en place les bases de ce nouveau contrat et de présenter des comptes équilibrés.

## 4. Relations financières avec le délégant

La redevance due au délégant par le CNTL s'est élevée au 31 décembre 2018 à 220 K€.

## 5. Effectif

L'effectif salarié de la DSP conformément au contrat se décompose de :

- 1 directeur (CNTL) : 1 ETP
- 1 assistante de direction : 1 ETP
- 2 agents administratifs : 1,5 ETP
- 3 agents portuaires dont 1 maître de port : 3 ETP
- 1 agent chargé de l'organisation des manifestations : 1 ETP.

Le nombre d'ETP est de 7,50 ETP pour un effectif de 8 personnes.

Les agents portuaires assurent la surveillance du périmètre en journée.

L'effectif ne tient pas compte du personnel intérimaire recruté en saison estivale, ni des bénévoles qui participent notamment à l'organisation des manifestations.

Le délégataire estime par ailleurs, que les bénévoles sont au nombre d'une centaine par action.

#### **IV. QUALITE DU SERVICE**

La CNTL veille à maintenir un lien de proximité avec les usagers par le biais des délégués de pannes.

Le délégataire indique qu'il consulte régulièrement ces délégués afin de connaître le niveau de satisfaction des usagers et de faire remonter leurs demandes. Il précise que leurs avis sont systématiquement pris en compte pour améliorer le service apporté par la DSP1.

La première réunion de septembre du Comité de coordination s'est tenue le 28 novembre 2018.

Le CNTL s'engage pour le respect de l'environnement. Il a organisé comme chaque année des conférences dédiées au thème de l'environnement.

Le délégataire indique que le plan d'eau est nettoyé quotidiennement par le retrait de macro-déchets flottants.

Enfin le CNTL obtient le Pavillon Bleu d'Europe sans discontinuité depuis 1999.

#### **V. CONCLUSION GENERALE SUR LA VIE DU SERVICE AU 31 AOUT 2018**

Pour ce début de nouveau contrat, le CNTL continue d'assurer une qualité de service très satisfaisante.

L'effectif de la DSP est au 31 décembre 2018 de 8 personnes, soit 7,5 ETP.

Concernant l'activité d'exploitation, le chiffre d'affaires de l'exercice est de 555 K€. L'activité est bénéficiaire à hauteur de 399 €. Cet exercice de 4 mois a permis la mise en place du nouveau contrat de DSP. De par sa durée, ce premier exercice n'est représentatif ni de son activité (structure du Chiffre d'affaires et des charges) ni de ces engagements contractuels. En conclusion, la gestion du CNTL est satisfaisante.